



PROGRAMME HIVER 2023-2024

Enfants scolarisés aux Contamines

Enfants scolarisés au pays du Mont-blanc

Chaque groupe est défini en fonction du niveau renseigné lors de l'inscription.
Les moniteurs ESF vont évaluer les groupes et redéfinir les niveaux au cours de la saison.

LE SKI POUR LES TOUT PETITS - Ma première trace

Il s'articule autour de 19 séances, pour un total de **36h75 de ski** (Voir le préprogramme en fin de document)
Pour un enseignement de qualité, l'ASCCM s'engage à ce que les groupes n'excèdent pas le nombre de 7 enfants en moyenne. **Age : dès 3 ans**

- **TOUT-PETITS Les Contamines (36.75 heures de cours) : 195 € (soit 5,30 € de l'heure)**

Fratrerie : Voir la grille tarifaire en bas du document

Carte d'adhésion ASCCM valable du 01/09/23 au 31/08/24: 25 €

Pays du MONT-BLANC, hors Contamines :

TOUT-PETITS : 254 € les 36,75 heures (soit 6,91 € de l'heure)

Fratrerie : Voir la grille tarifaire en bas du document

Carte d'adhésion ASCCM valable du 01/09/23 au 31/08/24: 30 €

Si vous résidez Hors Pays du Mont blanc : inscription suivant disponibilité. Nous consulter pour les tarifs (tarifs majorés).

LE SKI LOISIR - De l'ourson à la 3ème étoile

LE SKI LOISIR : Il s'articule autour de 19 séances pour un total de **43h75 heures** au total sur l'hiver, à raison d'un cours par semaine le samedi. Les horaires et groupes vous seront communiqués début décembre.

Age : dès 4 ans jusqu'à 16 ans maximum.

- **SKI LOISIRS : 236 € les 43,75 heures (soit 5,39 € de l'heure)**

Fratrerie : Voir la grille tarifaire en bas du document

- carte d'adhésion ASCCM valable du 01/09/23 au 31/08/24 : 25 €

Pays du MONT-BLANC, hors CONTAMINES :

307 € les 43,75 heures (soit 7,01 € de l'heure)

Fratrerie : Voir la grille tarifaire en bas du document

Carte d'adhésion ASCCM valable du 01/09/23 au 31/08/24: 30 €

Si vous résidez Hors Pays du Mont blanc : inscription suivant disponibilité. Nous consulter pour les tarifs (tarifs majorés).



LE SKI + Etoile de bronze et au dessus

SKI + : Le niveau requis sera bon et assez technique mais l'esprit restera tout à fait **ludique**.
50h75 heures de cours réparties sur 19 séances.

TARIFS SKI + : 282 € les 50h75 (soit 5,55€ de l'heure)

Fratrerie : Voir la grille tarifaire en bas du document

Carte d'adhésion ASCCM valable du 01/09/23 au 31/08/24: 25 €

Pays du MONT-BLANC, hors CONTAMINES :

367 € les 50h75 (soit 7,23€ de l'heure)

Fratrerie : Voir la grille tarifaire en bas du document

Carte d'adhésion ASCCM valable du 01/09/23 au 31/08/24: 30 €

Si vous résidez Hors Pays du Mont blanc : inscription suivant disponibilité. Nous consulter pour les tarifs (tarifs majorés).

LE SNOWBOARD

LE SNOWBOARD : Il s'articule autour de 19 séances pour un total de **43h75 heures** au total sur l'hiver, à raison d'un cours par semaine le samedi. Les horaires et groupes vous seront communiqués début décembre. Cette section snowboard s'adresse aux débutants, aux surfeurs intermédiaires et confirmés qui ne souhaitent pas faire de compétition. Deux groupes seront mis en place si les effectifs sont remplis.

Age : **minimum 7 ans**

- **SNOWBOARD** : 236 € les 43,75 heures (soit 5,39 € de l'heure)

Fratrerie : Voir la grille tarifaire en bas du document (même tarif que ski loisir)

- **carte d'adhésion ASCCM valable du 01/09/23 au 31/08/24** : 25 €

Pays du MONT-BLANC, hors CONTAMINES :

307 € les 43,75 heures (soit 7,01 € de l'heure)

Fratrerie : Voir la grille tarifaire en bas du document (même tarif que ski loisir)

Carte d'adhésion ASCCM valable du 01/09/23 au 31/08/24: 30 €

Si vous résidez Hors Pays du Mont blanc : inscription suivant disponibilité. Nous consulter pour les tarifs (tarifs majorés).

Toutes les séances de Ski Loisir, snowboard, Ski + sont encadrées par les moniteurs de L'Ecole du Ski Français des Contamines



COMMUNICATION DES GROUPES ET HORAIRES : début décembre.

PLANNING HIVER 2023/2024

Donné à titre indicatif et pouvant être soumis à changement

Tout-petits débutants : 36h75

- Stage de Noël : le 24, 26, 27, 28, 29 décembre, 14h45/16h30 = 5 séances = 8h45
- Les samedis du 16/12 au 23/03, 10h/12h = 14 séances = 28h

Ski loisir, Snowboard : 43h75

- Stage de Noël : le 24, 26, 27, 28, 29 décembre, 14h45/16h30 = 5 séances = 8h45
- Les samedis du 16/12 au 23/03, 9h30/12h = 14 séances = 35h

SKI + Fun (Niveau Etoile de bronze et plus) : 50h75

- Stage de Noël : le 24, 26, 27, 28, 29 décembre, 14h45/16h30 = 5 séances = 8h45
- Les samedis du 16/12 au 23/03, 9h/12h = 14 séances = 42h

GRILLE TARIFAIRE 2023-2024

NIVEAU ACQUIS	PROGRAMME	Les Contamines	Pays du Mont-blanc (hors Contamines)
Débutant	1 "tout petit"	195 €	254 €
	2 "tout petits" (même famille)	370 €	482 €
De l'Ourson à la 3è étoile	1 "loisir"	236 €	307 €
	2 "loisir" (même famille)	448 €	583 €
	3 "loisir" (même famille)	672 €	874 €
Etoile de Bronze et au-dessus	1 "ski +"	282 €	367 €
	2 "ski +" (même famille)	535 €	697 €
	3 "ski +" (même famille)	803 €	1 045 €
	1 "tout petit" + 1 "loisir"	409 €	532 €
	1 "tout petit" et 1 "ski+"	453 €	589 €
	1 "loisir" et 1 "ski+"	492 €	640 €
-5% de réduction dès 2 enfants			



Les dossiers d'inscription sont à imprimer et à déposer dans la boîte aux lettres de l'ASCCM (parking de l'école) avant

Le Samedi 2 décembre 2023

**A compter du lundi 4 décembre, les inscriptions seront ouvertes aux enfants
Hors pays du Mont-blanc EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES.
Nous contacter pour les tarifs.**

Les dossiers doivent comprendre :

- le bulletin d'inscription
- Le règlement de l'adhésion
- Le règlement de l'activité. Possibilité de faire 2 ou 3 chèques.

Nous acceptons les chèques vacances, les paiements CB et les virements.

IMPORTANT : Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Les groupes sont formés par l'ESF, ils seront consultables sur notre site internet et envoyés par mail début décembre.

IMPORTANT

**Le rendez-vous est fixé au front de neige à l'Etape, devant la cabine ESF.
Libre à chaque groupe de s'auto-organiser pour les trajets.**



CHARTE DU SKIEUR DE L'ASCCM

ARTICLE 1 / Pour pouvoir participer aux différentes activités et bénéficier des différentes prestations proposées par l'ASCCM, il est **OBLIGATOIRE** de remplir au moins une des conditions suivantes :

Pour un enfant jusqu'à 17 ans inclus :

- L'adhérent est scolarisé à l'école des Contamines.
- Un des parents ou responsable légal de l'enfant habite aux Contamines de façon permanente (toute l'année) ou exerce sa profession aux Contamines.

ARTICLE 1BIS : Depuis l'hiver 2012 l'Asccm a décidé d'autoriser les enfants des communes du pays du Mont-Blanc à s'inscrire au ski-loisir (ski, snowboard), ceci en fonction des places disponibles, priorité étant laissée aux enfants concernés par l'article 1. Le tarif pratiqué sera majoré.
S'il reste des places disponibles, elles seront ouvertes aux enfants Hors pays du Mont Blanc (tarif majoré).

ARTICLE 2 / L'enfant doit s'acquitter de sa carte d'adhésion à l'ASCCM. Cette carte est valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

ARTICLE 3 / L'enfant doit être couvert par une assurance contractée par ses parents pour la pratique du ski. L'ASCCM se dégage de toute responsabilité en cas d'accidents, d'incidents survenus pendant le transport aller et retour jusqu'à la prise en charge par le moniteur de ski et pendant le cours de ski. **L'assurance est obligatoire : les parents qui inscrivent leur(s) enfant(s) s'engagent donc à vérifier qu'il est bien assuré.**

ARTICLE 4/ Le paiement de l'activité doit être effectué à l'inscription de l'enfant. Possibilité d'effectuer un fractionnement du paiement en maximum trois fois. Règlement par chèques vacances accepté.

ARTICLE 5 / Le remboursement de l'activité ne se fera que sur présentation d'un certificat médical dans les 2 semaines ou pour cause de déménagement.

ARTICLE 6 / Seul le moniteur de ski est habilité à annuler une séance, laquelle sera reportée dans la saison.

ARTICLE 7 / En cas d'indiscipline de l'enfant ou de manque d'assiduité, le moniteur de ski a autorité pour exclure temporairement voire définitivement l'enfant du groupe de ski. Le moniteur peut également procéder en cours de saison au changement de groupe d'un enfant. Dans tous les cas, les parents seront informés de tous changements et décisions.

ARTICLE 8/ L'enfant doit être muni **d'un titre de transport sur les remontées mécaniques**. Le dossier forfait saison de l'enfant peut s'acheter aux caisses des remontées sur présentation du certificat de scolarité remis par l'école. L'enfant doit avoir également un matériel adapté et doit obligatoirement **porter un casque** à toutes les séances.

ARTICLE 9/ Chaque moniteur mettra en place un groupe Whatsapp afin de communiquer avec les parents (changement sur le programme, absence...) De même si votre enfant ne peut assister à un cours, merci de prévenir le moniteur directement via ce groupe Whatsapp..

L'ASCCM exclut toute responsabilité en cas d'accidents ou d'incidents pendant le transport des enfants sur les lieux de RDV ESF et les retours en gare. Il est donc indispensable que les parents de l'enfant adressent au moniteur les coordonnées où ils sont joignables.

ARTICLE 10/ Les enfants doivent être respectueux :

- des règles de sécurité entourant la pratique du ski,
- à l'égard du personnel des remontées mécaniques, de tous les utilisateurs des équipements, des parents qui les accompagnent, de leurs camarades et du professionnel qui les encadre.

ARTICLE 11/ Il est fortement recommandé aux parents de mettre dans les poches de leur enfant un goûter, son nom ainsi que les coordonnées du moniteur de ski si l'enfant perd malencontreusement son groupe pendant un cours. L'enfant aura reçu préalablement la consigne de s'adresser au personnel des remontées mécaniques qui le prendra en charge.

ARTICLE 12/ Les parents et l'enfant s'engagent à respecter toutes les consignes de cette charte.

Date et signature :

Lu et approuvé :

--